

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 12 décembre 2022 à 20 h 20, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5 ;
- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6 ;

Est absent :

- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du 7 novembre 2022 ;
4. Suivi des procès-verbaux ;
5. Correspondance et dépôt de document ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Demande d'aide financière ;
  - a) Association Bénévoles de l'Île d'Orléans ;
8. Dépôt du registre des déclarations des membres du Conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;
9. Résolution - Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2023 ;
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 023-187 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2023 ;
11. Résolution - Autorisation dépôt demande d'aide financière – Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale Nationale ;
12. Résolution - Embauche – Surveillant, local des loisirs et de la patinoire ;
13. Résolution - Amendement – Entente services aux sinistrés Société canadienne de la Croix-Rouge ;

14. Résolution - Signature entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;
15. Varia ;
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
  - c) Résolution - Autorisation des signatures des contrats avec les employés municipaux
16. Période de questions ;
17. Clôture de la séance.

#### Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

**022-109**

#### Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Denis Côté.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**022-110**

#### Item 3 **Adoption des procès-verbaux du 7 novembre 2022**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le PTI 2023-2024-2025 du 7 novembre 2022 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 sont adoptés sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Denis Côté.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### Item 4 **Suivi des procès-verbaux**

#### Item 5 **Correspondance et dépôt de document**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier, complète le dépôt des mises à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités du Québec. (RLRQ, c. E -2.2)

**022-111**

#### Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 7 novembre 2022 jusqu'à la séance prévue en janvier 2023 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 146 606,23 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 10 267, 37 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

*022-112*

a) **Association Bénévole de l'Île-d'Orléans**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau, il est résolu de verser la somme de 2 500 \$ à l'Association Bénévole de l'Île-d'Orléans pour la période 2022-2023.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 8 **Dépôt du registre des déclarations des membres du Conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier dépose le registre des déclarations des membres du Conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

022-113

Item 9 **Résolution – Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l’année 2023**

**Attendu que** l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l’appui de Denis Côté,

**Il est résolu**

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année **2023**, qui débiteront à **20 h** ;

- |                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| ▣ lundi 9 janvier           | ▣ lundi 31 juillet   |
| ▣ lundi 6 février           | ▣ lundi 21 août      |
| ▣ lundi 6 mars              | ▣ lundi 11 septembre |
| ▣ lundi 3 avril             | ▣ lundi 2 octobre    |
| ▣ lundi 1 <sup>er</sup> mai | ▣ lundi 6 novembre   |
| ▣ lundi 5 juin              | ▣ lundi 11 décembre  |

**Qu’un avis public** du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 10 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 023-187 pour déterminer les taux de taxes de l’exercice financier 2023**

Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu’à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 023-187 pour déterminer les taux de taxes de l’exercice financier 2023.

022-114

Item 11 **Résolution - Autorisation dépôt demande d’aide financière – Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale Nationale ;**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans a pris connaissance du formulaire de demande d’aide financière de l’appel de projets dans le cadre de l’entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire réaliser un projet qui consiste en la construction d'un belvédère d'observation du paysage et du fleuve Saint-Laurent au bout du stationnement de l'église qui est une propriété de la Municipalité ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a déjà inclus ce projet à son plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 ;

**Attendu que** le formulaire de demande d'aide financière a été préparé et déposé en respect de la date limite du 25 novembre 2022 ;

**Attendu que** les modalités du programme exigent que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désigne un responsable de projet ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Denis Côté,

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans confirme son désir de construire un belvédère d'observation du paysage et du fleuve Saint-Laurent au bout du stationnement de l'église ;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désigne Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier comme responsable du projet ;

**Que** Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tous les documents en lien avec ce projet.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**022-115**

Item 12 **Résolution - Embauche – Surveillant, local des loisirs et de la patinoire**

**Attendu que** Messieurs François et Joseph Bédard ont signifié ne plus vouloir effectuer la surveillance du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2022-2023 ;

**Attendu que** pour pourvoir au poste le conseil municipal a autorisé Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier à publier une offre d'emploi pour pourvoir le poste ;

**Attendu que** des entrevues ont été réalisées avec les candidats par Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier ;

**Attendu que** le résultat de ces entrevues est une recommandation d'embaucher un surveillant, mais que de procéder à l'embauche d'un surveillant adjoint serait souhaitable dans le but d'éviter une rupture de service ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Denis Côté, avec l'appui de Maude Nadeau,

**Il est résolu**

**Que** Monsieur Antoine Bazinet soit embauché à titre de surveillant du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2022-2023 ;

**Que** Monsieur Éloi Thibault soit embauché à titre de surveillant adjoint du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2022-2023 ;

**Que** la répartition des heures soit établie selon les disponibilités de Monsieur Antoine Bazinet ;

**Que** la rémunération de Messieurs Bazinet et Thibault soit établie selon l'échelle salariale en vigueur ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**022-116**

Item 13 **Résolution - Amendement – Entente services aux sinistrés Société canadienne de la Croix-Rouge ;**

**Attendu** la demande de la Croix-Rouge canadienne d'ajouter l'année 2023-2024 à l'Entente pour Services aux sinistrés ;

**Attendu que** cette entente d'une durée de trois ans devait se terminer en 2022-2023 ;

**Attendu que** l'augmentation demandée de 10 \$ pour l'année supplémentaire est jugée raisonnable par les membres du conseil municipal ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Dominique Labbé,

**Il est résolu**

**Que** l'ajout d'une année supplémentaire à l'entente en cours soit autorisé ;

**Que** le paiement de la cotisation annuelle ajustée à 180 \$ pour l'année soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*022-117*

Item 14 **Résolution - Signature entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie**

**Attendu qu'**un des objectifs du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de L'Île-d'Orléans est d'optimiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité incendie en misant sur la formation des pompiers, l'entraide entre les casernes et la communication ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour renouveler une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies avec les autres municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire déployer son plan de mise en œuvre résultant du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de L'Île-d'Orléans approuvé par le ministre de la Sécurité publique le 19 décembre 2019 ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire également mettre en place le plan de déploiement des ressources en sécurité incendie résultant du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de L'Île-d'Orléans approuvé par le ministre de la Sécurité publique le 19 décembre 2019 ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans qui fait partie intégrante de cette entente désire renouveler l'Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec les autres municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** la signature de cette entente annule toute entente antérieure au sujet du partage des frais des services de sécurité incendie ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Lachance,

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhère à l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;

**Que** Madame Lina Labbé, mairesse soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tous les documents requis à la mise en œuvre de cette entente.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 15 **Varia**

*022-118*

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;
- c) **Résolution – Autorisation des signatures des contrats avec les employés municipaux**

**Attendu que** Monsieur Marco Langlois est présentement à l'emploi de la Municipalité à titre de directeur général/greffier-trésorier ;

**Attendu que** Monsieur André Dion est présentement à l'emploi de la Municipalité à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint ;

**Attendu que** Monsieur Gaétan Lemelin est présentement à l'emploi de la Municipalité à titre d'employé responsable des travaux publics ;

**Attendu que** l'adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice 2023 a pour effet de modifier les conditions de travail de ces employés ;

**Attendu que** pour régulariser toutes ces situations des contrats de travail devront être signés avec chacune de ces personnes ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Denis Côté,

**Il est résolu**

**Que** Monsieur Marco Langlois DMA, directeur général/greffier-trésorier et Mesdames Lina Labbé, mairesse et Lauréanne Dion, conseillère au siège



numéro 2 soient autorisées à signer les nouveaux contrats de travail, pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, avec Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier, Monsieur André Dion, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint et Monsieur Gaétan Lemelin, employé responsable des travaux publics.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**Item 16 Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 35 et se termine à 20 h 42 pour un total de 7 minutes.

**Item 17 Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 42.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.